



AVS
AI
APG
AC
AF

Caisse de compensation
Office de l'assurance invalidité
Caisse de chômage
Caisse d'allocations familiales
du Jura

RAPPORT DE GESTION **2020**



IMPRESSUM

Editeur

Caisse de compensation du Jura
Rue Bel-Air 3
2350 Saignelégier
Tél. 032 952 11 11
mail@ccju.ch
www.caisseavsjura.ch

Impression

Centre d'impression Le Pays SA
2350 Saignelégier

Photographies

François Ducommun / CCJU
Banque d'images Shutterstock

Publication

Mai 2021



Table des matières

I. Message du directeur	4
II. Organisation	5
1. Législation, surveillance, révision et organes d'application	6
2. Organigramme	8
3. Mission	8
4. Services transverses	9
4.1 Etat-major	9
4.2 Services généraux	10
4.3 Service de la comptabilité	11
5. Nos institutions en un coup d'œil: chiffres clés	12
III. Rétrospective de nos institutions	15
1. Caisse de compensation	16
1.1 Service des cotisations	16
1.1.1 Contrôles d'employeurs et réparation des dommages	17
1.2 Service des prestations	18
1.2.1 Secteur des rentes	18
1.2.2 Secteur des réductions de primes d'assurance-maladie (AMal)	19
1.2.3 Secteur des allocations familiales agricoles, allocations perte de gain et indemnités journalières AI	20
1.3 Service des prestations complémentaires	21
2. Caisse d'allocations familiales	22
3. Caisse de chômage	23
4. Office de l'assurance invalidité	24
4.1 Secteur de l'instruction	24
4.2 Secteur de la réadaptation	25
4.3 Secteur administratif	26
IV. Comptes	27
1. Caisse de compensation	28
2. Caisse d'allocations familiales	31
3. Caisse de chômage	34
4. Office de l'assurance invalidité	37
V. Commission de gestion	39
1. Rapport de la commission de gestion	40

Les termes désignant des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.





2020

RAPPORT
ANNUEL

I. Message du directeur





I. MESSAGE DU DIRECTEUR

Télétravail et COVID-19

Evoquer les faits marquants de 2020 revient sans surprise à parler de pandémie! Quel chamboulement pour nos institutions et notre manière de travailler. Etre au service de la population et de l'économie jurassienne a pris un sens particulier qui s'est décliné avec les APG-Covid et RHT. Ces termes méconnus jusqu'alors pour une grande partie des citoyens font à présent partie du vocabulaire quotidien.

Contrairement à beaucoup d'entreprises, notre charge de travail a fortement augmenté depuis la mi-mars 2020 et nous avons dû engager du personnel et augmenter le taux d'occupation de nombreux employés afin de faire face à l'avalanche des demandes. Nos investissements des années précédentes dans l'informatique nous ont permis de passer rapidement au télétravail. Exception faite pour certaines fonctions nécessitant une présence sur site, comme la réception ou le scannage du courrier reçu.

Réformes fédérales

L'introduction de la réforme des prestations complémentaires au 1^{er} janvier 2021 fut également une tâche ardue, notamment au niveau du développement de notre logiciel informatique. Cette réforme est accompagnée d'un droit transitoire de trois ans pour les anciens bénéficiaires et les effets souhaités par la nouvelle législation ne seront visibles totalement qu'en 2024.

La réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA) au 1^{er} janvier 2020 ont induit une augmentation du taux de cotisations à l'AVS.

Modifications dans les subsides et allocations

Pour les subsides de l'assurance-maladie, notre canton a modifié le seuil d'entrée pour les enfants et jeunes adultes en formation, ce qui a permis le versement de subsides à 2'400 bénéficiaires supplémentaires. Effort important également grâce au complément «PC aux familles», qui permet à 375 adultes d'obtenir un subside partiel de 95% minimum par rapport à

la prime la meilleur marché en modèle médecin de famille.

Au niveau des allocations familiales, le Parlement jurassien avait décidé d'augmenter de CHF 25 par mois les allocations dès le 1^{er} janvier 2020. Malgré cette augmentation de prestations, nous avons baissé le taux de cotisations de 2,8% à 2,65%, dans le but de soutenir nos affiliés, en prenant le risque de baisser nos réserves. Le droit à l'allocation de formation dès le début de celle-ci, mais au plus tôt dès 15 ans, au lieu de 16 ans, introduit au 1^{er} août 2020 est presque passé inaperçu.

Prix de la réadaptation

Dans le domaine de l'assurance-invalidité, nous avons malheureusement dû renoncer à notre traditionnel prix de la réadaptation professionnelle, mais nous espérons pouvoir l'organiser à nouveau en 2021, afin de remercier et récompenser les lauréats et les entreprises qui s'investissent dans le cadre des mesures proposées.

Remerciements

Sans l'immense engagement et l'investissement du personnel, il n'aurait pas été possible de répondre à la masse importante et exceptionnelle de travail et d'indemniser aussi rapidement les bénéficiaires de prestations.

Je tiens à remercier également la commission de gestion, pour son travail de conseil et de surveillance, et notre Ministre, Madame Nathalie Barthoulot, pour sa confiance et son soutien.

Pour terminer, j'adresse un grand MERCI à notre chère clientèle, nos partenaires, aux organes d'application et de surveillance, ainsi qu'aux offices fédéraux, services cantonaux et communaux qui nous ont soutenus dans notre travail quotidien. Soyez persuadés que nous avons tout mis en œuvre pour vous servir au mieux et le plus rapidement possible durant cette année 2020 si particulière.

Michel Kottelat



2020

RAPPORT
ANNUEL

II. Organisation





1. LÉGISLATION, SURVEILLANCE ET ORGANES D'APPLICATION

Législation

L'activité de nos institutions est régie essentiellement par le droit fédéral en matière d'assurances sociales et le droit cantonal y relatif.

Nos tâches principales résident dans l'application des législations en matière d'assurance-vieillesse et survivants (AVS), d'assurance-invalidité (AI), de prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC), d'assurance-chômage (AC), d'allocations familiales (AF) et d'allocations pour perte de gain (APG).

D'autres tâches nous sont également confiées dans des domaines qui ne relèvent pas prioritairement de notre compétence. Il s'agit de l'information et du contrôle de l'affiliation des employeurs en matière de prévoyance professionnelle, d'assurance accident et d'assurance-maladie, pour laquelle nous exécutons encore le système de réduction des primes. Nous assurons également la perception de la contribution due par les employeurs en application de la loi concernant le fonds pour le soutien aux formations professionnelles.

En 2020, le versement des allocations pour perte de gain liées à la COVID-19 nous a aussi été confié. A noter que la législation a également élargi les conditions d'accès aux indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT) prévues par la loi sur l'assurance-chômage, dont le versement échoit à la caisse publique de chômage.

Surveillance

La surveillance de la Caisse de compensation du canton du Jura incombe au Gouvernement, par le biais du Département de l'intérieur, dont la cheffe est Madame la Ministre Nathalie Barthoulot.

La commission de gestion de la Caisse de compensation du canton du Jura est chargée de veiller au bon fonctionnement de cette institution. Son rapport figure en page 39.

Révision des institutions

La Caisse de compensation du canton du Jura et la Caisse d'allocations familiales du canton du Jura doivent être révisées deux fois par an par un bureau de révision reconnu par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). La révision doit s'étendre à la comptabilité et à l'application du droit.

Le Gouvernement a désigné la Fiduciaire Muller Christe & Associés SA, à Neuchâtel, en qualité d'organe de révision de nos institutions en date du 28 avril 2020.

La Caisse publique de chômage de la République et Canton du Jura est révisée au niveau comptable une fois par an et au niveau matériel une fois tous les deux ans par le SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie).

L'Office de l'assurance invalidité du canton du Jura est révisé annuellement au niveau comptable par le bureau de révision désigné par le Gouvernement. D'autre part, l'OFAS procède annuellement à un audit du droit matériel.

Organes d'application

Différentes lois cantonales ont permis la création des quatre entités suivantes qui ont leur siège à Saignelégier:

- la Caisse de compensation du canton du Jura
- la Caisse d'allocations familiales du canton du Jura
- la Caisse publique de chômage de la République et Canton du Jura
- l'Office cantonal de l'assurance invalidité.

Organes auxiliaires: les agences communales AVS

Les agences communales AVS ont pleinement rempli leur rôle durant l'année 2020 en accomplissant comme à l'accoutumée les tâches qui leur sont dévolues selon l'application des lois sociales. Elles garantissent une information de qualité et de proximité.

Quatre agences ont changé de titulaire en 2020:

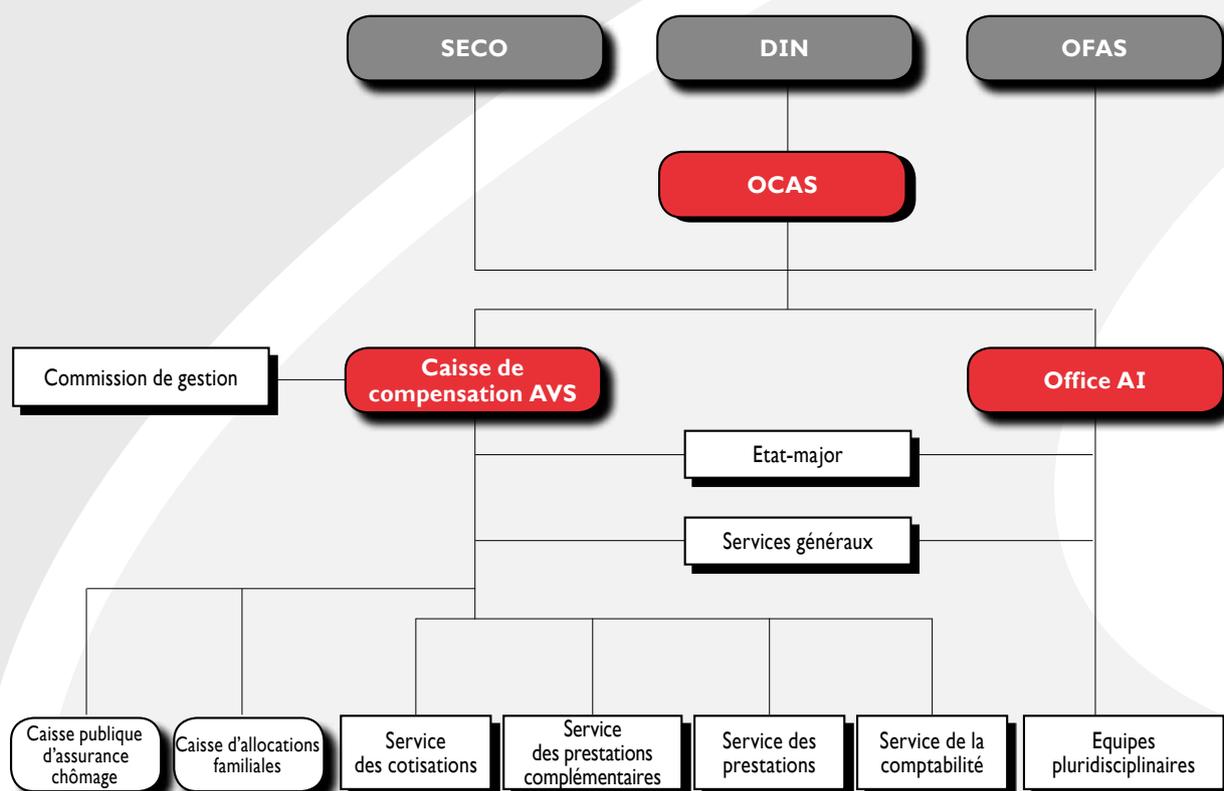
Commune	Ancien agent	Nouvel agent	Date
Châtillon	Serge Comte	Myriam Beuret	01.04.2020
Beurnevésin	Huguette Maître	Karine Gury	01.07.2020
Delémont	Pierre-André Künzi	Corinne Gagnebin	01.07.2020
Les Genevez	Anne Rebetez	Isabelle Cortat	01.09.2020



2. ORGANIGRAMME

La caisse de compensation, institution publique de caractère autonome, se compose de quatre services, d'un état-major et des services gé-

raux en transverse. Elle gère également la caisse d'allocations familiales, la caisse publique de chômage et l'office de l'assurance invalidité.



3. MISSION

- Mettre en œuvre les changements légaux, technologiques et organisationnels à venir tout en garantissant les droits et la satisfaction de notre clientèle;
- Renseigner la population jurassienne sur toutes leurs demandes en lien avec les assurances sociales;
- Etre reconnu comme une référence dynamique, efficace et entrepreneuriale dans le domaine des assurances sociales.

4. SERVICES TRANSVERSES

4.1 ETAT-MAJOR

Mission

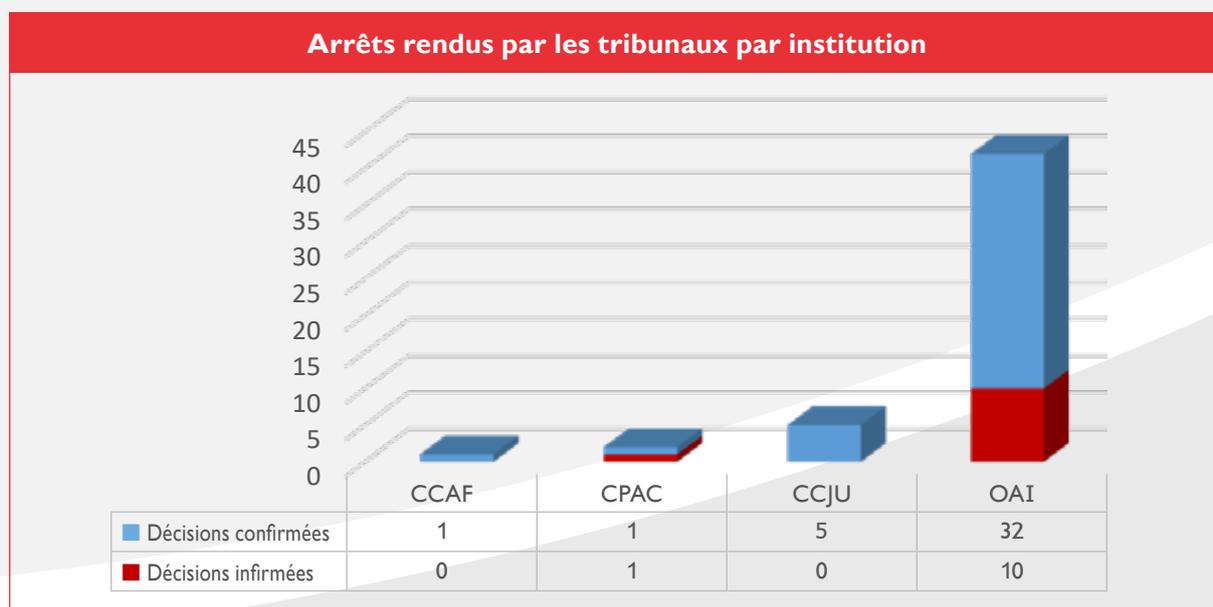
- Assister la direction dans les tâches administratives en assurant un suivi de qualité avec ses différents partenaires;
- Veiller à l'application du droit matériel, soutenir la direction et les services dans les affaires juridiques et accomplir les tâches et mandats de l'Office cantonal des assurances sociales (OCAS) dans les processus législatifs et parlementaires;
- Assurer une politique des ressources humaines cohérente et favorisant le développement du personnel dans son activité quotidienne;
- Participer à la gestion des institutions tout en garantissant la communication interne et externe;
- Garantir une description des processus, ainsi que la mise à disposition des outils nécessaires à la gestion des risques.

2020 en bref

La COVID-19 a bouleversé nos habitudes de travail. Nous avons, dès le mois de mars, mis en place le télétravail pour la majeure partie des fonctions, malgré un contexte évolutif important au niveau légal. Nous adressons nos vifs remerciements au personnel des services généraux qui a permis sa mise en œuvre ainsi qu'à nos collaborateurs qui ont su s'adapter avec professionnalisme et flexibilité. Ainsi, et en partie grâce à l'introduction du télétravail, peu de cas de maladie liés à la COVID-19 ont été signalés.

Etant donné une augmentation du volume de travail, le service RH a recruté du personnel et certains taux d'occupation ont dû être revus à la hausse. Une nouvelle collaboratrice a été engagée pour la gestion de la communication dès le mois d'août. La partie SMQ qui est passée sous la responsabilité de l'état-major lui a également été confiée.

Le service juridique a été sollicité dans le cadre de l'OCAS à l'occasion de deux motions, quatre questions écrites et cinq consultations sur des projets de lois fédérales. S'agissant de l'application du droit par nos institutions, le ratio des décisions judiciaires confirmant nos décisions à 78%, démontre que nos processus de travail sont conformes aux exigences légales.





4.2 SERVICES GÉNÉRAUX

Mission

- Accueillir les clients et les mettre en relation avec le bon interlocuteur, par téléphone ou lors de visites à la réception ;
- Scanner le courrier entrant, l'indexer et le distribuer, expédier le courrier sortant ainsi que gérer la base de données des partenaires ;
- Mettre à disposition le matériel nécessaire et des locaux accueillants ;
- Maintenir un environnement informatique fiable et performant, assister les utilisateurs.

2020 en bref

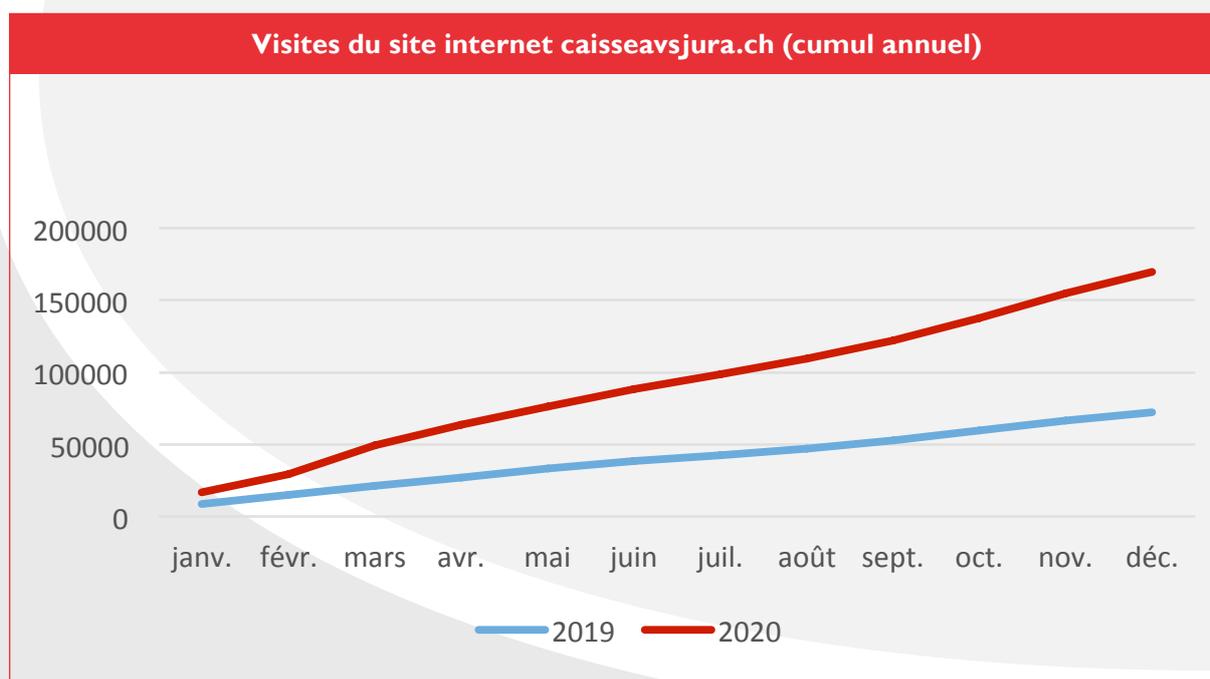
Outre la mise en œuvre des mesures de protection sanitaire prescrites par l'OFSP, les services généraux se sont réorganisés afin de gérer l'afflux des téléphones et des courriers relatifs aux APG COVID-19 ainsi qu'à la RHT.

L'impact informatique a été plus important encore, avec notamment :

- Le déploiement du télétravail, dès la mi-mars, avec le soutien de notre pool informatique GILAI. Les collaborateurs ont pu retrouver leur environnement informatique à l'identique depuis chez eux, de même que leur ligne téléphonique ;
- L'installation et la démocratisation des outils de collaboration à distance, tels que les conférences téléphoniques, visioconférences ou encore systèmes de partage d'écran.

Dans ce contexte, le respect des directives relatives à la sécurité de l'information s'est révélé être un défi supplémentaire, relevé avec succès, comme en atteste le résultat d'un audit indépendant mené en octobre 2020.

Cette année a ainsi eu l'avantage d'accélérer la mise en place des dernières technologies de l'information et a permis aux utilisateurs de se familiariser avec celles-ci.



4.3 SERVICE DE LA COMPTABILITÉ

Mission

- Tenir la comptabilité générale et les comptabilités auxiliaires;
- Contrôler l'encaissement et la mise en compte des cotisations;
- Gérer le contentieux;
- Elaborer les budgets;
- Etablir les statistiques comptables;
- Gérer les placements.

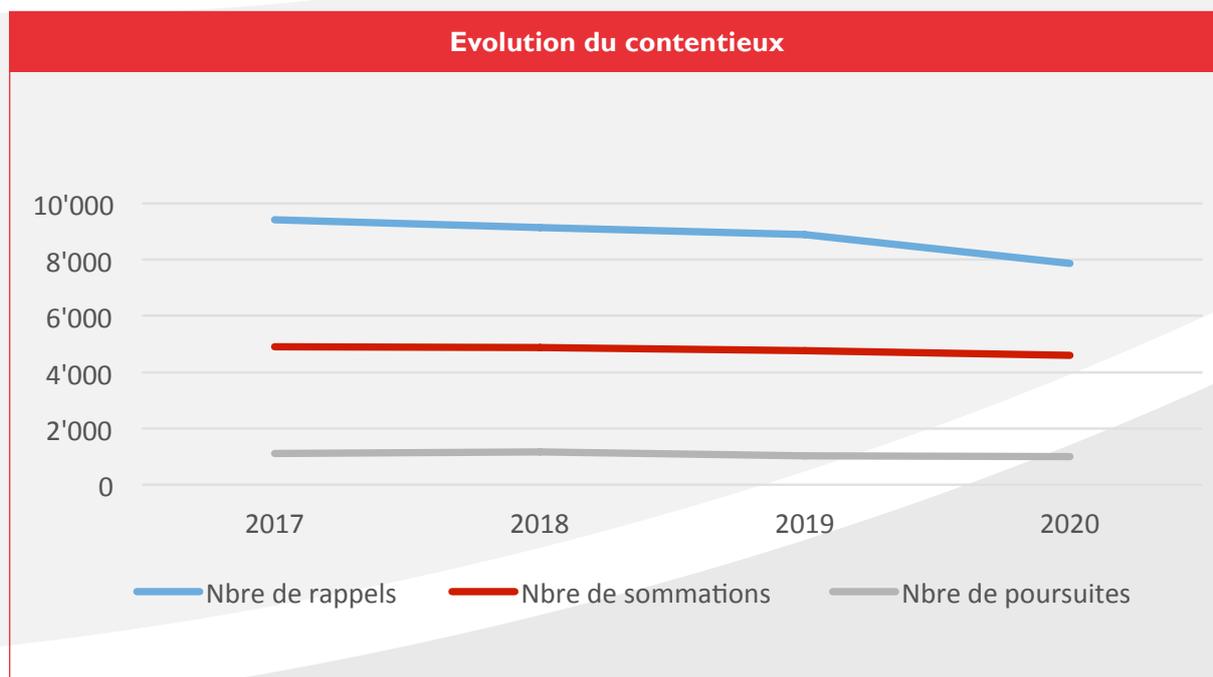
En faveur de:

- La caisse de compensation AVS
- La caisse d'allocations familiales
- L'office des assurances sociales
- L'office de l'assurance invalidité
- La caisse publique de chômage
- Le fonds de surcompensation jurassien en matière d'allocations familiales.

2020 en bref

En raison de la pandémie, les activités du service ont été fortement impactées dès la mi-mars, dans un premier temps de par la suspension de tout contentieux en lien avec la facturation des cotisations puis, dès le mois de juillet, par la reprise des activités courantes dans un contexte économique difficile.

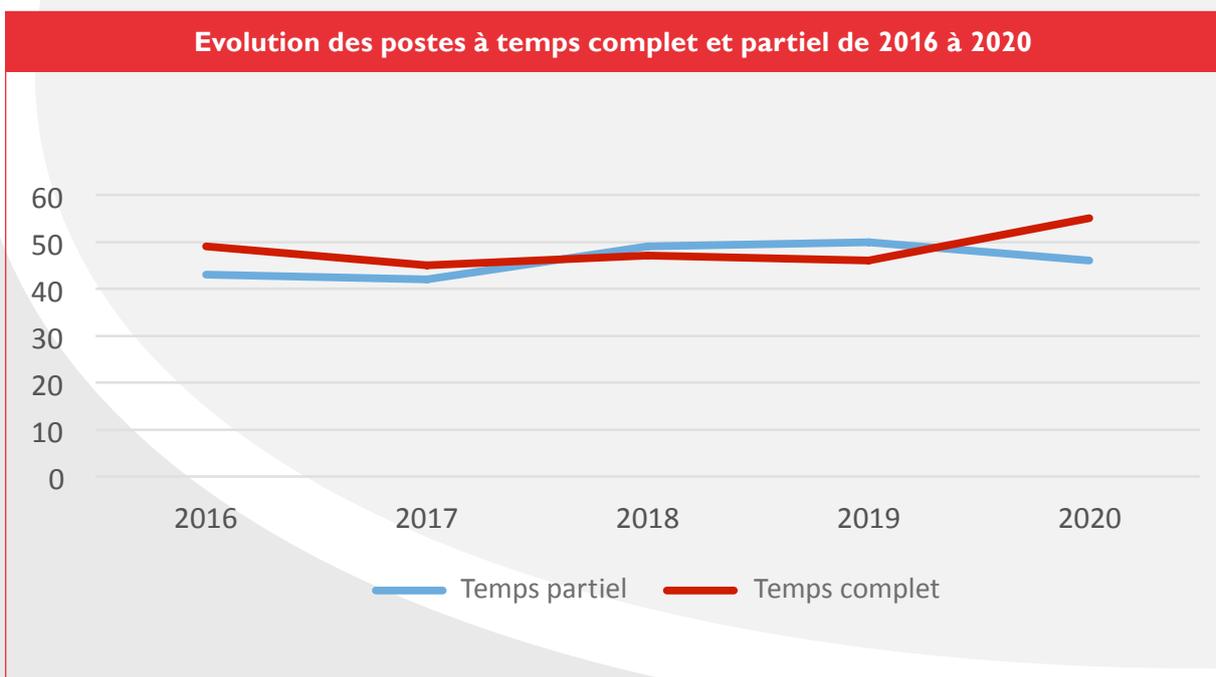
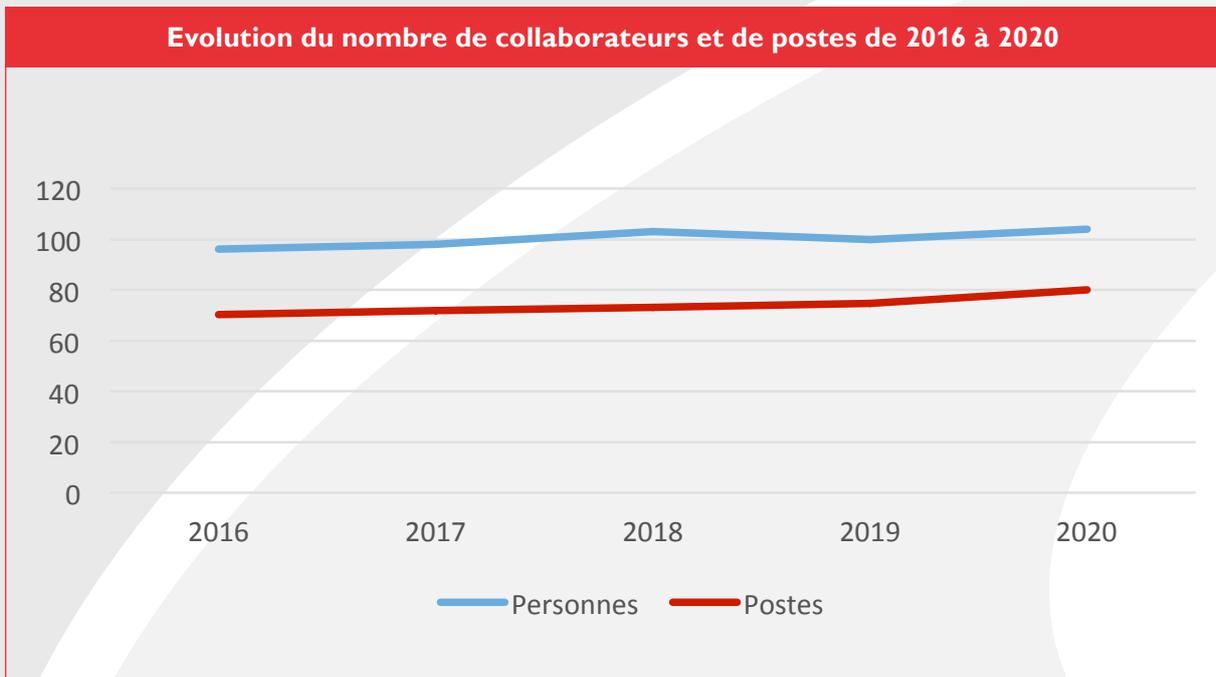
Nous avons par conséquent veillé à concilier le respect des obligations fédérales légales imposées en matière d'encaissement des cotisations, tout en offrant un service de proximité à nos affiliés et en cherchant les meilleurs compromis possibles.



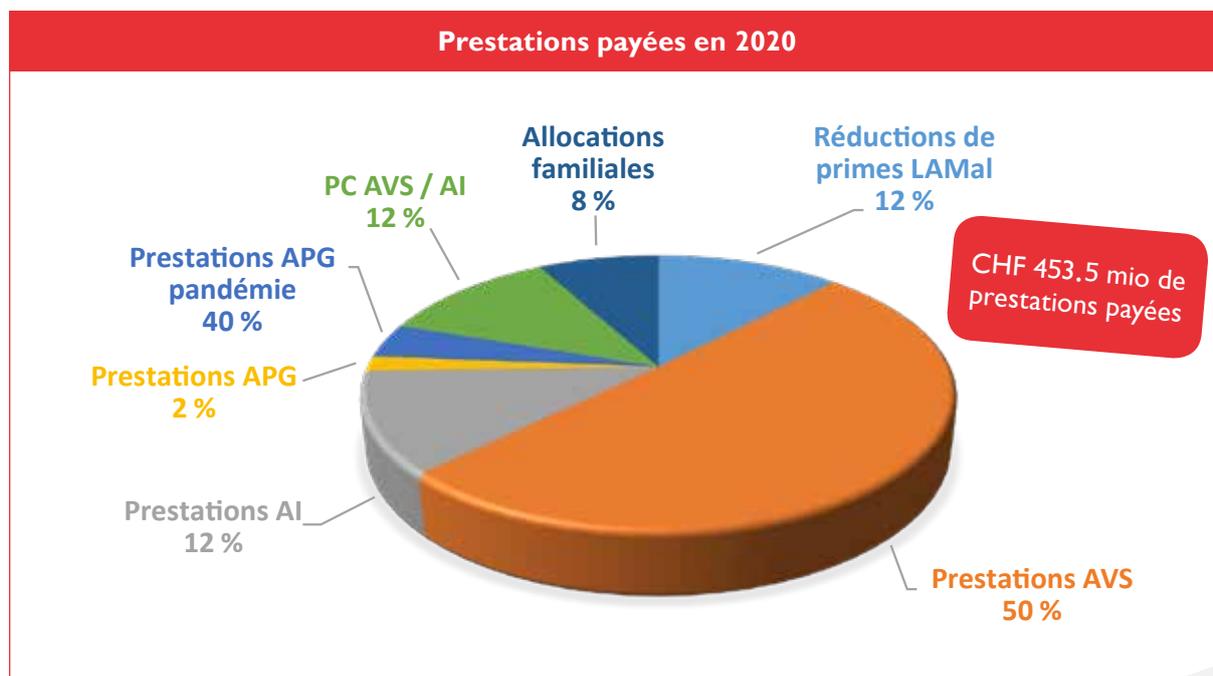


5. Nos institutions en un coup d'œil : CHIFFRES CLÉS

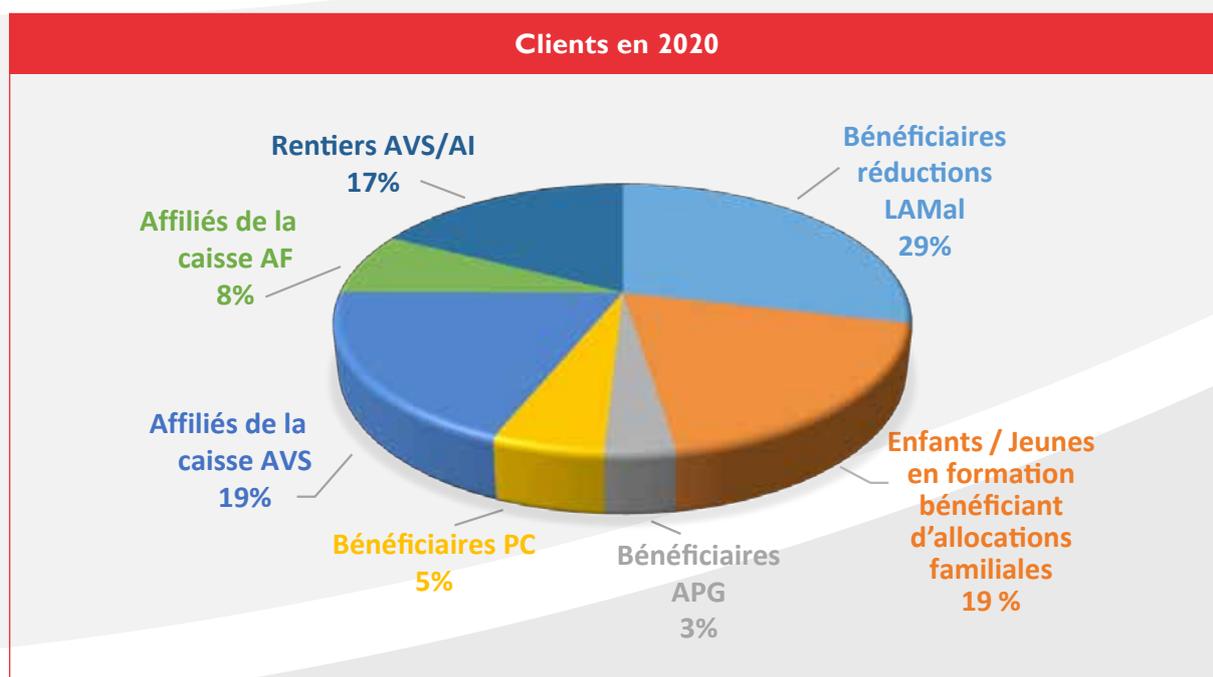
Nos institutions peuvent compter sur 104 collaborateurs répartis sur 80 postes à temps complet.



Nos assurés ont touché des prestations à hauteur de CHF 453.5 mio pour l'année 2020.



Le nombre de nos clients est réparti de la manière suivante :







2020

RAPPORT
ANNUEL

III. Rétrospective de nos institutions





1. CAISSE DE COMPENSATION

1.1 SERVICE DES COTISATIONS

Mission

- Contrôler que toute personne ou employeur soumis à cotisations selon les dispositions légales soit effectivement affilié à une caisse de compensation ;
- Rendre des décisions d'affiliation et de cotisations dans le respect des dispositions légales pour toute personne ou employeur affilié à notre caisse de compensation.

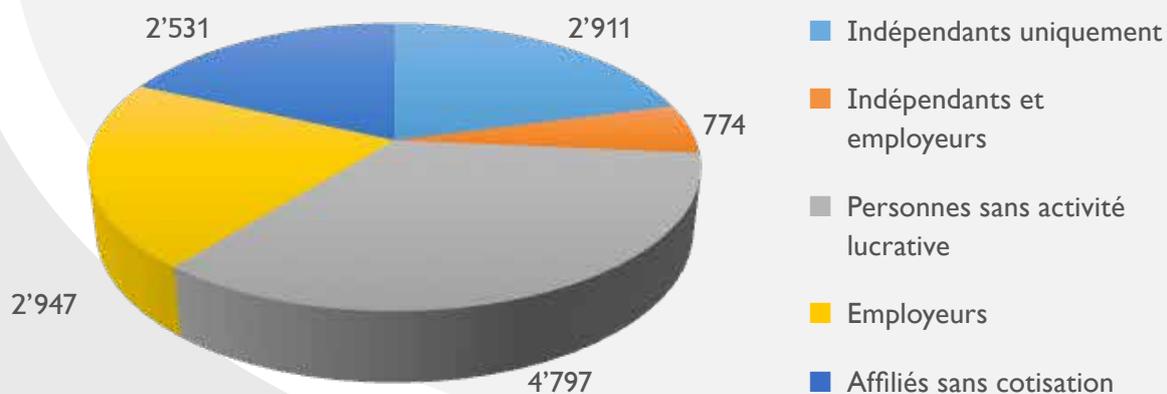
2020 en bref

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le taux de cotisation paritaire s'élève à 10,55% (il était de 10,25% en 2019).

Dans le contexte économique difficile lié à la COVID-19, le service des cotisations a été beaucoup sollicité afin d'adapter les acomptes de cotisations tant personnelles que paritaires facturés à nos affiliés.

Au cours de l'année, la caisse de compensation a enregistré 1'772 nouveaux affiliés et en a radié 1'676. Ainsi, le nombre total des affiliés est de 13'960.

Répartition des affiliés par catégorie



1.1.1 CONTRÔLES D'EMPLOYEURS ET RÉPARATION DES DOMMAGES

Mission

- Vérifier que les employeurs appliquent correctement les dispositions légales relatives aux salaires soumis à cotisations AVS/AI/ APG par des contrôles périodiques auprès de ceux qui lui sont affiliés ;
- Rechercher le paiement des cotisations impayées auprès des organes fautifs de l'employeur insolvable ou en faillite.

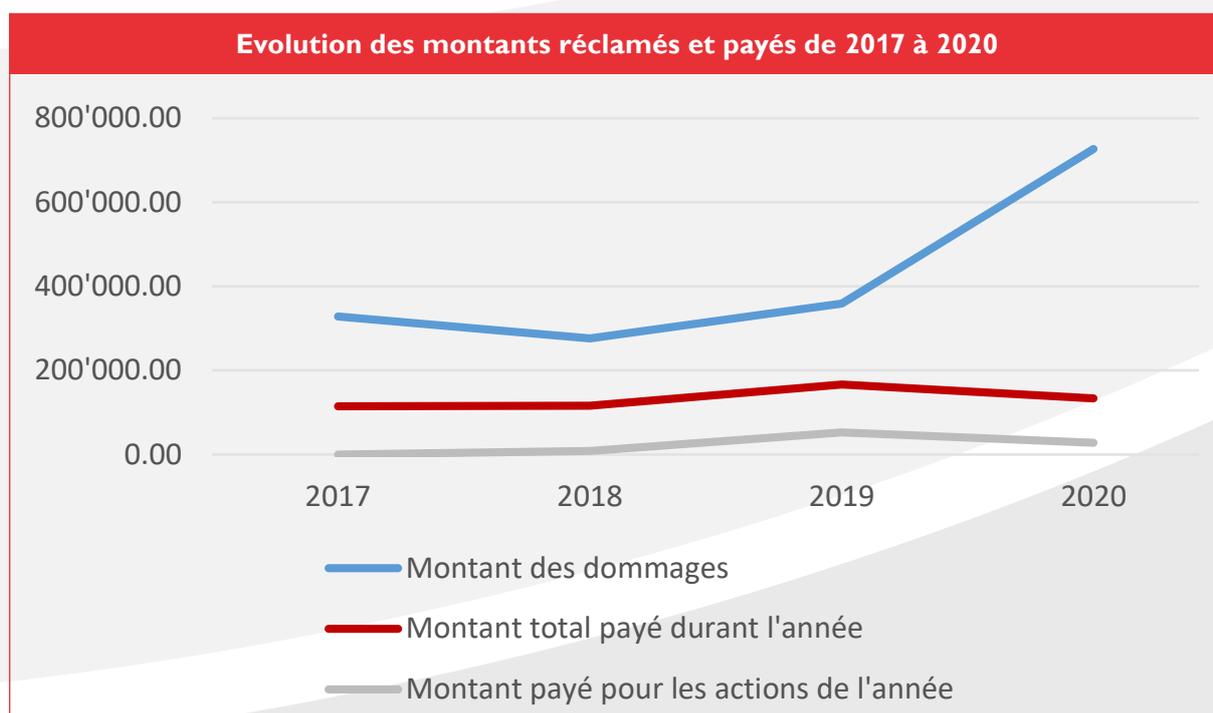
2020 en bref

Dans le cadre du respect des mesures de protection sanitaire prescrites par l'OFSP, le réviseur n'a en principe plus réalisé sur place les contrôles d'employeurs, mais a demandé que les informations et documents comptables nécessaires lui soient envoyés. Ainsi, la quasi-totalité des contrôles d'employeurs prévus pour l'année 2020 ont été réalisés.

Si des cotisations restent impayées à l'issue de la faillite d'un employeur ou s'il est insolvable, les organes de la société (administrateur, gérant, etc.) sont tenus de rembourser le montant dû en cas de violation fautive de leurs obligations légales. Leur responsabilité est reconnue par une décision de réparation du dommage subi par la caisse de compensation, qui peut être contestée par voie d'opposition, puis de recours devant les tribunaux compétents.

La responsabilité des organes de 24 sociétés insolvable a dû être recherchée en 2020 par la notification de 44 décisions de réparation du dommage. Le montant des cotisations concernées s'élève à CHF 726'791. Durant l'année, un montant total de CHF 133'964 a pu être récupéré par le biais de décisions de ce type, dont CHF 28'385 sur des décisions rendues durant l'année.

Evolution des montants réclamés et payés de 2017 à 2020





1.2 SERVICE DES PRESTATIONS

1.2.1 SECTEUR DES RENTES

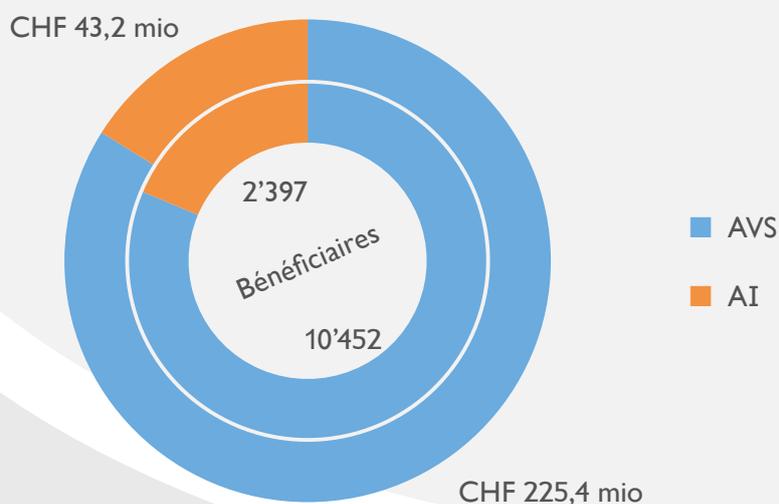
Mission

- Traiter les demandes de rentes AVS et AI, ainsi que les allocations pour impotents AVS et AI;
- Verser les prestations AVS/AI en respectant le délai figurant dans les dispositions légales.

2020 en bref

Durant l'année, le secteur des rentes n'a pas été directement touché dans ses activités par la pandémie et aucun fait marquant n'a été relevé. Toutefois, il est utile de rappeler que les rentes AVS et AI font partie des prestations liées au 1^{er} pilier du système de prévoyance sociale suisse. Elles sont calculées sur la base des revenus inscrits dans les comptes individuels des assurés et du nombre d'années de cotisations. Ce sont les assurés et les employeurs qui financent en grande partie le premier pilier suisse par des cotisations payées par l'employeur et le salarié pour moitié chacun.

Répartition des rentes AVS et AI en 2020 par catégories de bénéficiaires et en CHF



1.2.2 SECTEUR DES RÉDUCTIONS DE PRIMES D'ASSURANCE-MALADIE (AMAL)

Mission

- Traiter les demandes de réductions de primes et contrôler l'obligation d'assurance-maladie.

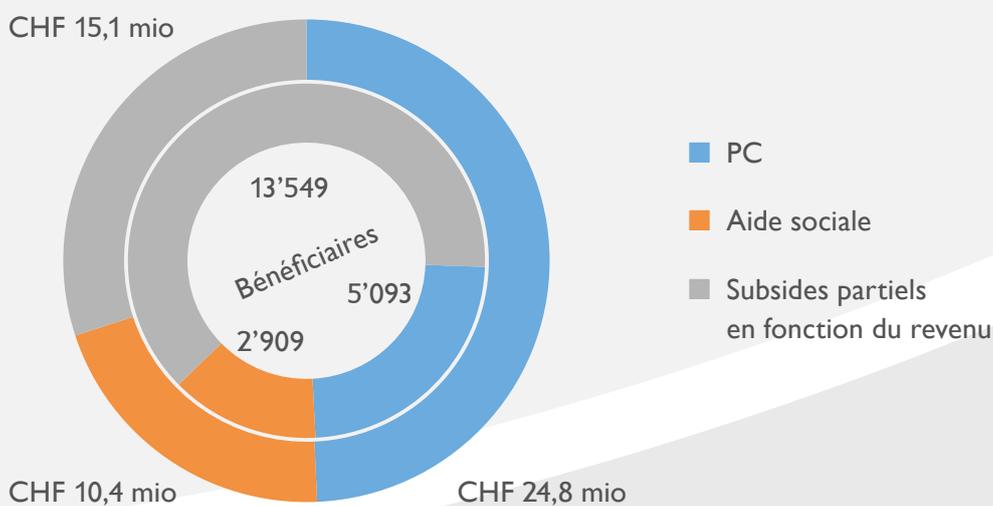
2020 en bref

Les limites du revenu déterminant (RDU) donnant droit aux réductions de primes pour les jeunes adultes en formation et les enfants à charge ont augmenté de manière importante

en 2020. La limite supérieure du RDU est passée de CHF 39'999 à CHF 56'999 pour ces deux catégories de bénéficiaires. Cette mesure a ainsi permis d'augmenter le nombre d'ayants droit de plus de 2'400.

Durant cette année, 29.3% de la population jurassienne a bénéficié des réductions de primes pour un montant total de CHF 50.3 mio. Pour rappel, seuls les bénéficiaires de prestations complémentaires (PC) ou de l'aide sociale obtiennent un subside complet.

Répartition des réductions de primes d'assurance-maladie en 2020 par catégories de bénéficiaires et en CHF





1.2.3 SECTEUR DES ALLOCATIONS FAMILIALES AGRICOLES, ALLOCATIONS PERTE DE GAIN ET INDEMNITÉS JOURNALIÈRES AI

Mission

- Déterminer le droit et verser les allocations familiales dans l'agriculture aux travailleurs agricoles et aux agriculteurs indépendants;
- Calculer et payer les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (APG/Amat);
- Calculer et payer les indemnités journalières AI (IJAI);
- Renseigner les assurés et les affiliés sur les allocations familiales, les APG/Amat et les IJAI.

2020 en bref

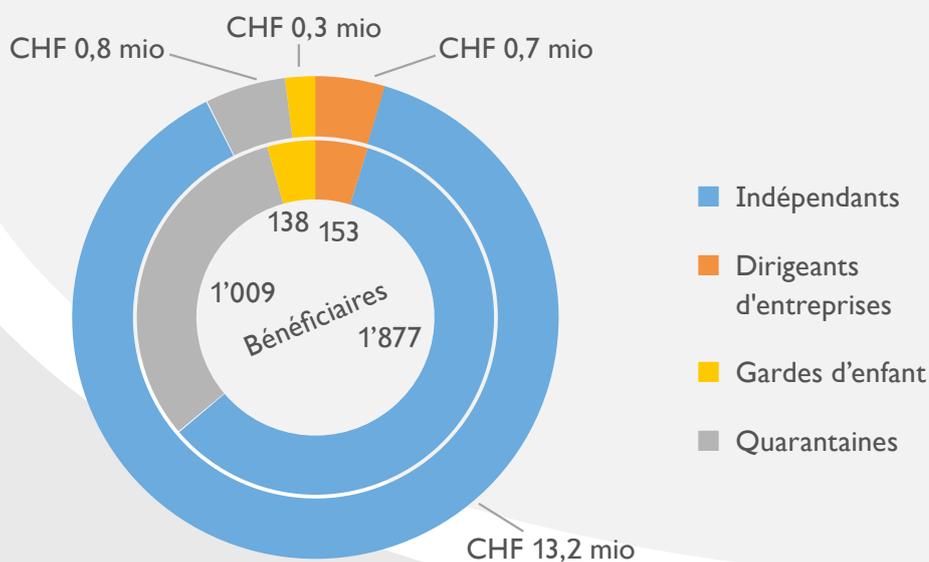
Afin de pouvoir verser les APG COVID-19 dans les plus brefs délais, principalement aux indépendants qui en avaient un urgent besoin, nous sommes passés en quelques jours, dans le secteur des APG/Amat, d'un demi-poste à cinq postes complets.

L'adaptation aux nouveaux changements des dispositions légales a pu se faire grâce à la remarquable flexibilité et polyvalence de notre personnel ainsi que de notre fournisseur informatique.

Ce dernier a accompli un travail énorme et a rapidement créé un programme traitant ces nouvelles prestations. Nous avons ainsi pu verser les APG COVID-19 aux bénéficiaires dans les délais prévus.

Nous adressons à notre personnel et à notre fournisseur informatique nos plus sincères remerciements pour leur engagement et leur professionnalisme. Ces efforts sans relâche ont permis de donner pleine satisfaction à notre clientèle.

Répartition des APG COVID-19 en 2020 par catégories de bénéficiaires et en CHF



1.3 SERVICE DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Mission

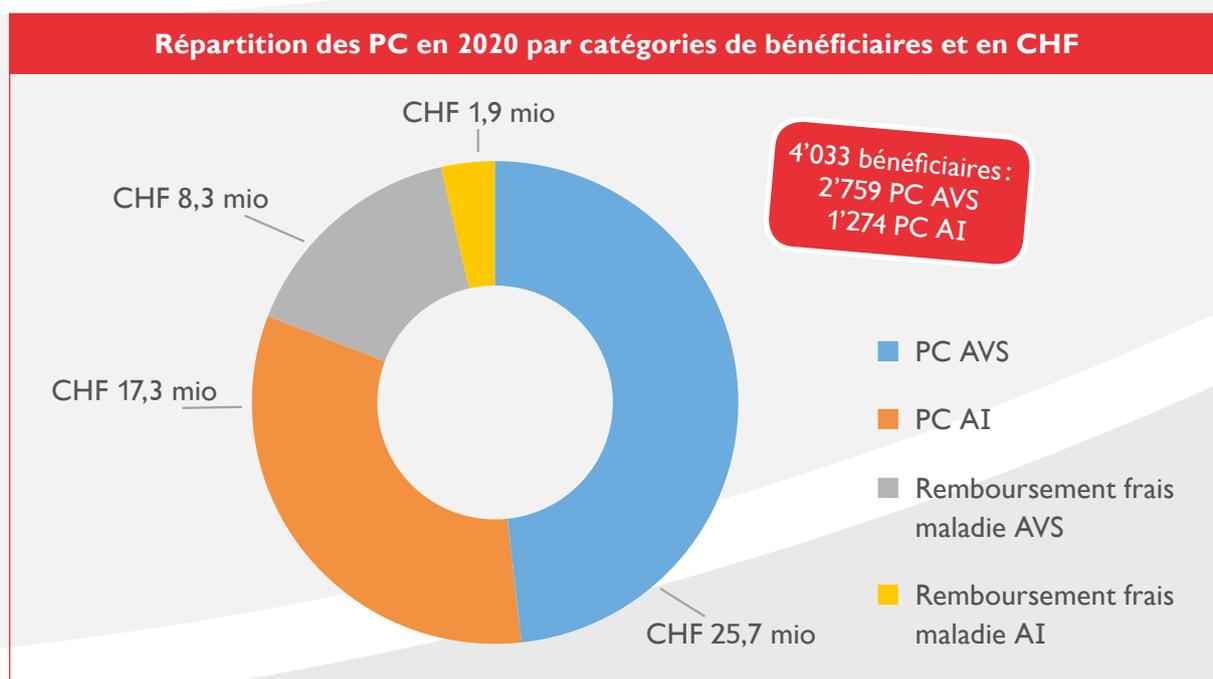
- Garantir les besoins vitaux de la population jurassienne en traitant efficacement les demandes des assurés dans le respect des dispositions légales.

2020 en bref

L'année a été marquée par la préparation du changement législatif à mettre en œuvre dans le cadre du projet fédéral de la « Réforme PC », dont l'entrée en vigueur a été décidée par le Conseil fédéral pour le 1^{er} janvier 2021.

Ainsi, à côté des tâches quotidiennes en vue du maintien des délais de traitement des demandes et du remboursement des factures pour les bénéficiaires, le service a participé au développement des programmes informatiques et à la mise en place des nouvelles procédures de travail en lien avec les changements de la loi.

Le personnel a dû se former et informer les partenaires ainsi que la population jurassienne quant au nouveau droit à appliquer dès le 1^{er} janvier 2021. L'équipe a été renforcée afin de gérer la masse de travail plus conséquente en lien avec les nouvelles tâches à exécuter.





2. CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

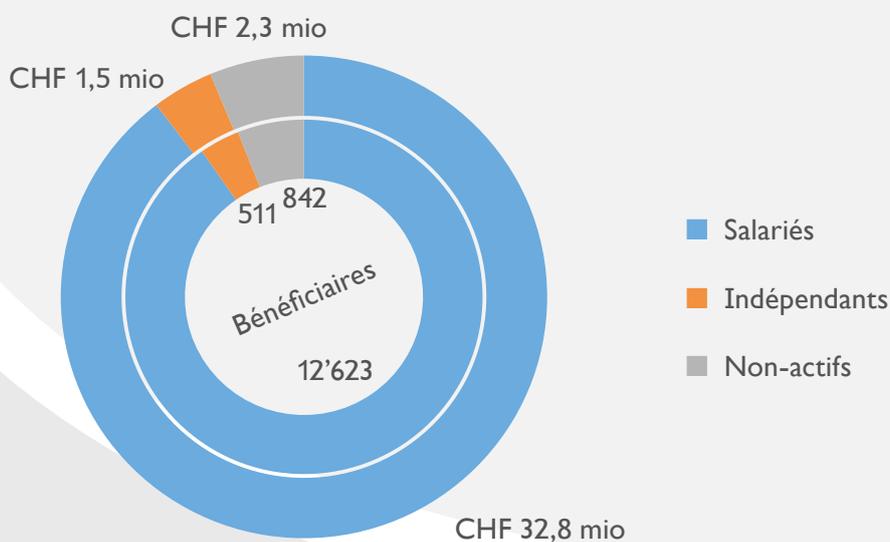
Mission

- Déterminer le droit et verser les allocations familiales aux salariés, aux indépendants et aux personnes sans activité lucrative;
- Renseigner les assurés et les affiliés sur les allocations familiales.

2020 en bref

Au 1^{er} janvier 2020, les montants des allocations familiales aux salariés, indépendants et personnes sans activité lucrative ont été adaptés. L'allocation pour enfant a passé de CHF 250 à 275 et celle de formation de CHF 300 à 325. Le canton du Jura conforte ainsi sa position dans le peloton de tête des cantons versant les allocations les plus élevées en Suisse. Il se situe en effet au 4^e rang, aussi bien en ce qui concerne le montant de l'allocation pour enfant que celui de l'allocation de formation.

Répartition des AF en 2020 par catégories de bénéficiaires et en CHF



3. CAISSE DE CHÔMAGE

Mission

- Traiter efficacement les spécificités de notre clientèle, en déterminant le droit aux prestations de l'assurance-chômage et en versant ces dernières dans le respect des dispositions légales.

2020 en bref

Durant l'année écoulée, l'assurance-chômage a été sollicitée dans des proportions énormes qui dépassent de loin les crises précédentes. En témoigne l'évolution du versement des indemnités relatives à la réduction de l'horaire de travail (RHT) entre 2019 et 2020, dont le montant est passé de CHF 909'125 à CHF 88'323'110.

L'objectif premier a été d'indemniser rapidement les employeurs jurassiens, afin que l'économie ne soit pas péjorée de manière encore plus marquée. Dans cette optique, nous avons engagé du personnel et augmenté les taux de travail des collaborateurs à temps partiel. Les compteurs d'heures supplémentaires ont

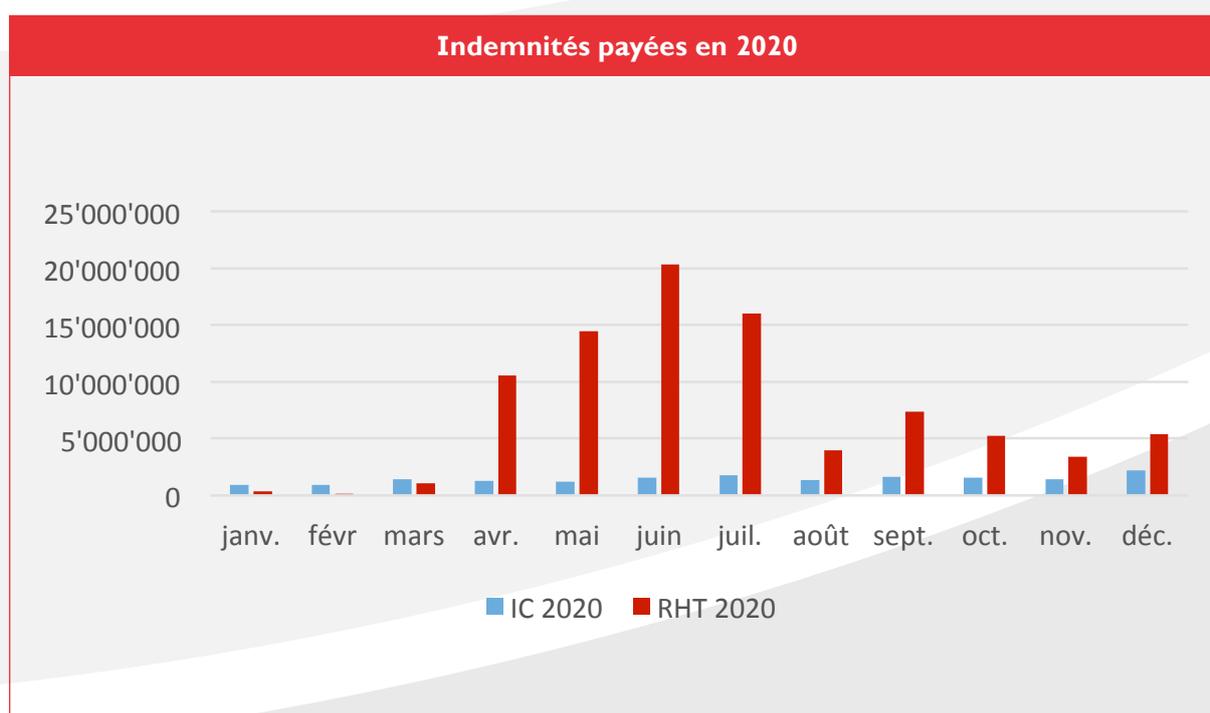
augmenté de manière exponentielle avec le nombre de demandes RHT.

De plus, il a fallu s'adapter aux modifications fréquentes des directives. Grâce à la remarquable flexibilité et polyvalence de notre personnel, les paiements RHT ont ainsi pu être traités aussi vite que possible. Dans certains cas, ils ont dû être coordonnés avec le service des APG afin de ne pas doubler les indemnités. Plus rien ne correspondait à la RHT dite normale, notamment avec le paiement des membres dirigeants et leurs conjoints, les apprentis ou encore les employés avec un contrat à durée déterminée, avec des délais de préavis modifiés, de même que les jours d'attente par exemple.

Il est également important de mentionner le chômage complet, en hausse significative surtout dans la deuxième partie d'année, qui a atteint un taux de 5,6% en décembre 2020.

Quant à l'indemnité en cas d'insolvabilité, elle a doublé par rapport à 2019.

Indemnités payées en 2020





4. OFFICE DE L'ASSURANCE INVALIDITÉ

4.1 SECTEUR DE L'INSTRUCTION

Mission

- Déterminer le droit aux prestations de l'assurance-invalidité aux personnes atteintes dans leur santé.

2020 en bref

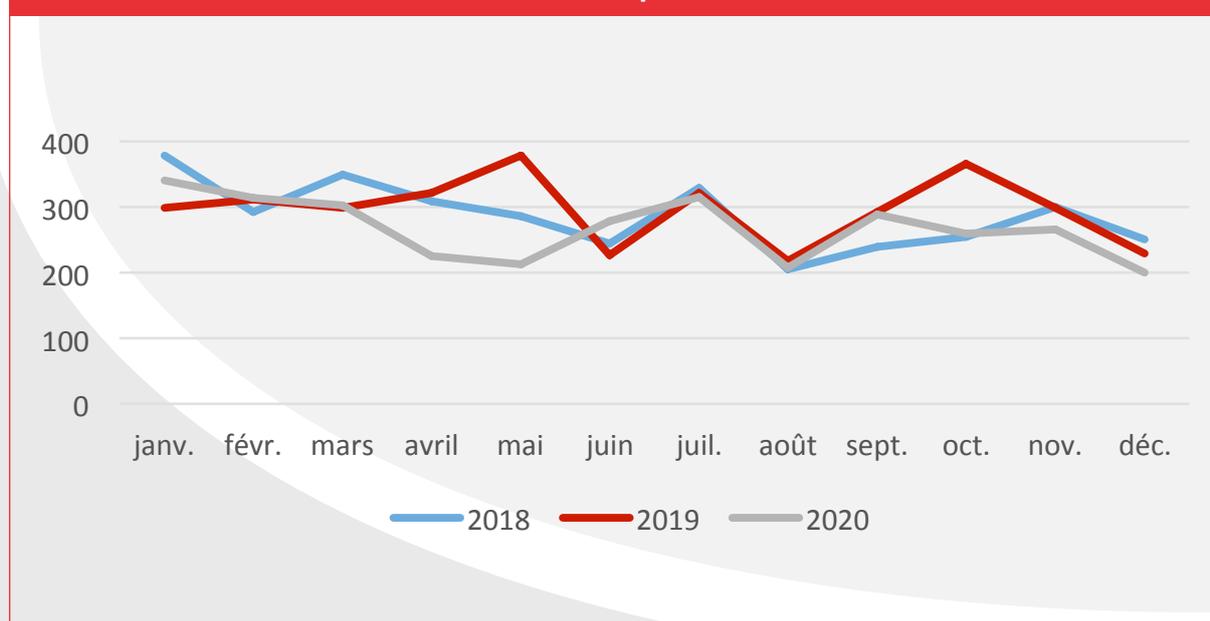
Des mesures ont été prises rapidement afin de pouvoir répondre à la demande de nos assurés en temps de pandémie. L'organisation du secteur a été modifiée et en dehors de la permanence en présentiel, toutes les séances ont eu lieu par téléphone et visioconférence.

Il a fallu s'adapter également aux modifications engendrées par la COVID-19:

- Prise en compte des personnes assurées particulièrement vulnérables;
- Fermeture de différents centres de thérapie (ergothérapie, psychothérapie, physiothérapie, etc.);
- Report des délais légaux au niveau des tribunaux et du droit d'être entendu;
- Gestion du flux des demandes qui a connu un creux durant les mois d'avril et de mai, pour ensuite rebondir.

Les collaborateurs ont dû faire face à des défis inédits afin de pouvoir répondre aux attentes de notre clientèle. Ils les ont relevés avec succès et exemplarité.

Nombre de demandes déposées de 2018 à 2020



4.2 SECTEUR DE LA RÉADAPTATION

Mission

- Examiner si la personne assurée est susceptible d'être réadaptée;
- Déterminer les mesures de réadaptation nécessaires;
- Surveiller l'exécution des mesures décidées et offrir à la personne assurée le suivi nécessaire;
- Aider les personnes atteintes dans leur santé à rechercher un emploi adapté;
- Promouvoir la réadaptation et la réinsertion professionnelle auprès de l'économie régionale.

2020 en bref

L'année 2020 se voulait être une année jubilaire et elle s'est transformée en crise sanitaire. Nonobstant, cela fait 60 ans que l'assurance-invalidité s'est dotée d'outils spécifiques permettant de soutenir, accompagner et surtout intégrer une partie de notre population

fragilisée par une atteinte à la santé. En 1960, un concept emblématique est né, il s'est voulu simple, adéquat et reste plus que jamais d'actualité. Ce dernier tient en une phrase, « la réadaptation prime la rente ».

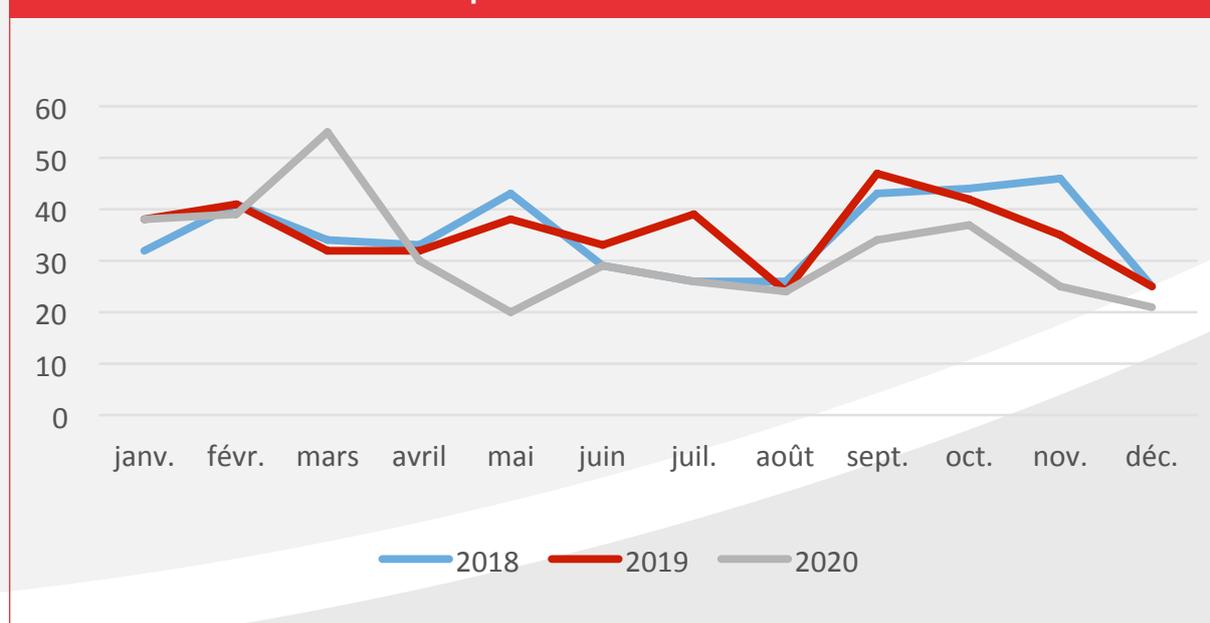
Outre le jubilaire de cette année 2020, relevons encore qu'en l'espace d'un trimestre, le secteur réadaptation a renouvelé un quart de son équipe, nécessitant au passage une refonte de son processus de formation.

Alors que ce secteur est caractérisé habituellement par ses interactions interpersonnelles de toutes natures, la pandémie a modifié la donne et induit la mise en place du télétravail et l'accompagnement en distanciel de nos assurés.

Nous avons pu compter sur le soutien indéfectible de nos partenaires économiques et institutionnels et sur la réactivité de nos prestataires qui ont adopté une politique de prévention.

Malgré les mesures instaurées, nous avons constaté plus de difficultés à placer avec succès les personnes assurées au terme de leur réadaptation professionnelle.

Nombre de placements réussis de 2018 à 2020





4.3 SECTEUR ADMINISTRATIF

Mission

- Préparer et constituer les dossiers;
- Réaliser les enquêtes sur place pour déterminer le droit aux prestations;
- Contrôler les factures remises par les personnes assurées et les fournisseurs.

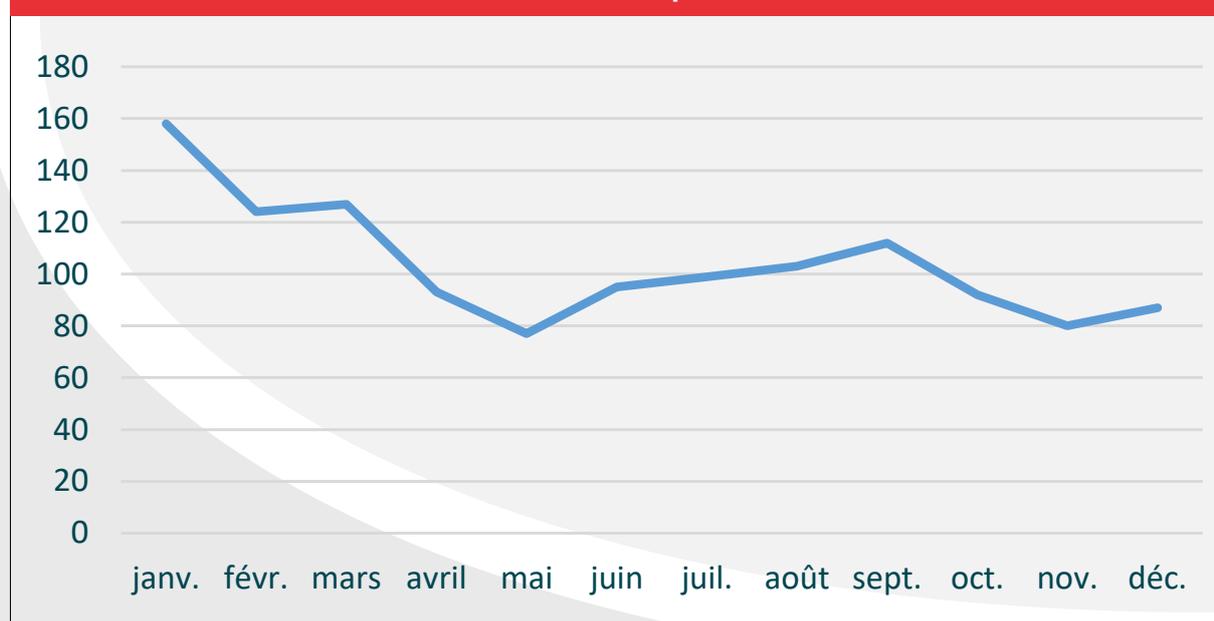
2020 en bref

Malgré la mise en place du télétravail, certaines tâches de préparation et constitution des dossiers ont continué à se faire sur le lieu de travail de manière quotidienne. Il était prépondérant que les dossiers en cours soient complétés au fur et à mesure, pour leur bon suivi.

Les enquêtes permettant d'évaluer les empêchements dans la réalisation des tâches ménagères, de même que celles nécessaires pour déterminer le droit à l'allocation pour impotent ou à la contribution d'assistance ont été faites majoritairement par téléphone. Lors de situations particulières, par exemple pour les enfants, les collaborateurs se sont néanmoins rendus sur place. La diminution des déplacements a permis de réaliser plus d'enquêtes durant l'année 2020.

Un autre fait marquant correspond au lancement d'une campagne relative à la facturation électronique dans l'assurance-invalidité. Dans un premier temps, elle a été axée sur les fournisseurs de soins et les centres de formation qui transmettront leurs factures par voie électronique. En 2021, cette campagne s'accélénera avec la mise à disposition d'un accès sur notre site internet, permettant aux personnes assurées de facturer directement leurs divers frais.

Evolution du stock d'enquêtes à réaliser





2020

RAPPORT
ANNUEL

IV. Comptes





1. CAISSE DE COMPENSATION

Compte d'exploitation – Prestations (régimes fédéraux)

CHARGES	2020	2019
Prestations AVS	232'487'474	228'388'507
Prestations AVS à restituer	-1'794'842	-1'017'242
Prestations AI	55'660'028	55'226'559
Prestations AI à restituer	-1'182'109	-890'779
Prestations AI à restituer irrécouvrables / remises	82'162	258'586
Intérêts rémunérateurs sur prestations AI	55'140	95'763
Frais et dépens AI	36'204	36'240
Prestations APG et maternité	8'057'543	7'396'425
Prestations APG et maternité à restituer	-295'112	-334'207
Prestations LFA	1'838'840	1'841'617
Prestations LFA à restituer	-1'924	-12'000
Indemnités pour frais de gestion LFA	24'668	25'871
Indemnités pour frais de gestion AC	88'262	86'499
Taxes d'affranchissement	1'995	1'527
Redistribution de la taxe CO ₂ aux entreprises	566'680	1'323'782
Indemnités COVID-19	20'690'632	0
Restitutions COVID-19	-2'318'092	0
Report à charge CdC	-18'372'540	0
Total	295'625'009	292'427'147

Compte d'exploitation – Cotisations (régimes fédéraux)

PRODUITS	2020	2019
Cotisations AVS/AI/APG et réparation de dommages	138'432'332	133'980'326
Amortissement de cotisations AVS/AI/APG	-982'573	-584'387
Cotisations AC et réparation de dommages	24'196'798	24'203'715
Amortissement de cotisations AC	-121'788	-52'204
Cotisations LFA	148'195	152'659
Intérêts moratoires	291'106	561'693
Intérêts rémunérateurs	-116'119	-150'750
Total	161'847'952	158'111'051

Compte d'administration

CHARGES	2020	2019
Charges de personnel	3'400'746	3'192'602
Fournitures de bureau, mobilier et machines	100'042	75'264
Frais informatiques	700'529	565'834
Ports et taxes téléphoniques	95'250	66'702
Frais de locaux	255'539	227'690
Prestations de tiers	365'491	435'066
Frais d'administration divers	197'606	371'181
Amortissement des équipements	171'112	395'016
Constitution de provisions	350'000	550'000
Total des charges d'administration	5'636'316	5'879'355

PRODUITS	2020	2019
Contribution aux frais d'administration	2'216'636	2'132'782
Emoluments	89'731	169'615
Indemnités pour frais d'administration Confédération	1'720'399	1'555'239
Indemnités pour frais d'administration Canton	1'429'107	1'513'606
Produits de prestations de services	10'320	18'299
Remboursement de prestations d'assurances	24'983	17'261
Frais de poursuites récupérés	63'166	79'100
Dissolution de provisions	0	118'750
Total des produits d'administration	5'554'342	5'604'653
Résultat net des placements	173'200	659'550
Total des produits	5'727'542	6'264'203
Résultat de l'exercice	91'227	384'848



Bilan au terme des exercices

ACTIFS	2020	2019
Liquidités	15'051'147	14'649'319
Affiliés	16'977'347	15'643'627
Prestations à restituer	136'502	173'534
Indemnités en réparation de dommages	3'951'555	3'441'065
Indemnités en réparation de dommages - <i>compte réfléchi</i>	-3'951'555	-3'441'065
Débiteurs	1'524'039	1'246'750
Actifs transitoires	4'556	0
Equipement mobilier et informatique	45'548	162'377
Placements	11'469'133	11'357'600
Total	45'208'272	43'233'207

PASSIFS	2020	2019
Paiements en retour et autres engagements envers assurés	223'774	333'614
Centrale de compensation, c/c	22'020'833	19'486'838
Dettes	2'109'836	3'201'788
Créanciers	241'783	200'714
Passifs transitoires	184'842	184'277
Provisions	10'221'353	9'711'353
Réserves spéciales	2'100'000	2'000'000
Réserves générales	8'014'625	7'729'776
Résultat de l'exercice	91'227	384'848
Total	45'208'272	43'233'207

2. COMPTES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Compte d'exploitation

CHARGES	2020	2019
Allocations familiales	34'390'664	31'969'578
Allocations familiales à restituer	-72'685	-132'016
Amortissement d'allocations familiales à restituer	196	4'388
Fonds de surcompensation	0	50'136
Total	34'318'174	31'892'086

PRODUITS	2020	2019
Cotisations AF et indemnités en réparation de dommages	33'402'211	34'806'470
Amortissement de cotisations AF	-141'166	-78'801
Dissolution de provisions (cotisations et ducroire)	1'005'000	-1'511'000
Intérêts moratoires	28'795	43'026
Intérêts rémunérateurs	-17'608	-26'501
Fonds de surcompensation	604'428	0
Total	34'881'660	33'233'194
Excédent de produits d'exploitation	563'486	1'341'108



Compte d'administration

CHARGES	2020	2019
Charges de personnel	499'584	655'695
Fournitures de bureau, mobilier et machines	15'072	14'571
Frais informatiques	95'182	93'605
Ports et taxes téléphoniques	12'030	9'136
Frais de locaux	30'502	47'623
Prestations de tiers	54'822	64'278
Frais d'administration divers	25'759	34'517
Amortissement des équipements	52'391	68'489
Attribution à la réserve de fluctuations de valeurs	0	785'000
Constitution de provisions	100'000	500'000
Total des charges d'administration	885'340	2'272'913

PRODUITS	2020	2019
Produits de prestations de services	1'812	3'238
Remboursement de prestations d'assurances	6'343	70
Frais de poursuites récupérés	18'868	23'627
Dissolution de provisions (réserve fluctuations de valeurs)	200'000	5'000
Total des produits d'administration	227'023	31'936
Résultat net des placements	129'274	1'118'820
Total des produits	356'297	1'150'756
Excédent de charges d'administration	-529'044	-1'122'157
Excédent de produits d'exploitation	563'486	1'341'108
Résultat de l'exercice	34'442	218'951

Bilan au terme des exercices

ACTIFS	2020	2019
Liquidités	4'524'565	2'363'550
Affiliés	1'874'729	1'971'854
Correctif de valeur sur créances	-91'000	-96'000
Indemnités en réparation de dommages	543'107	497'419
Indemnités en réparation de dommages - <i>compte réfléchi</i>	-543'107	-497'419
Caisse de compensation, c/c	1'263'221	2'970'367
Débiteurs	20'796	43'996
Placements	20'679'325	22'083'428
Total	28'271'637	29'337'195

PASSIFS	2020	2019
Provisions	865'000	765'000
Provision pour taux de cotisations	2'500'000	3'500'000
Réserve de fluctuations de valeurs	4'115'000	4'315'000
Réserves générales	20'757'195	20'538'244
Résultat de l'exercice	34'442	218'951
Total	28'271'637	29'337'195



3. COMPTES DE LA CAISSE DE CHÔMAGE

Compte d'administration

CHARGES	2020	2019
Charges de personnel	951'327	705'013
Fournitures de bureau, mobilier et machines	26'332	9'808
Frais informatiques	49'079	47'927
Ports et taxes téléphoniques	22'511	11'489
Frais de locaux	64'893	37'136
Prestations de tiers	4'123	3'942
Frais d'administration spécifiques CPAC	18'327	30'957
Amortissement des équipements	16'042	31'837
Total des charges d'administration	1'152'634	878'110

PRODUITS	2020	2019
Remboursement de prestations d'assurances	1'448	21'273
Produits d'administration divers	1'230	3'371
Total des produits d'administration	2'678	24'644
Excédent de charges d'administration	-1'149'956	-853'466

Compte d'exploitation

CHARGES	2020	2019
Indemnités de chômage	18'823'092	12'861'538
Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	88'323'110	909'125
Indemnités en cas d'intempéries	62'410	127'395
Indemnités en cas d'insolvabilité	369'392	332'187
Remboursements d'indemnités en cas d'insolvabilité	-126'575	-65'628
Retenues AVS, SUVA et LPP	-1'453'711	-974'847
Mesures du marché du travail	4'068'324	4'813'550
Autres prestations (allocations de formation, cours, etc.)	682'369	742'026
Autres charges d'exploitation	2'381	0
Bonification pour risque en responsabilité	464	13'364
Total	110'751'256	18'758'710

PRODUITS	2020	2019
Avances pour paiements	116'800'000	18'900'000
Stages professionnels	7'125	10'282
Autres produits d'exploitation	0	25'214
Mises à charge en responsabilité	0	6'847
Total	116'807'125	18'942'343
Excédent de produits d'exploitation	6'055'869	183'633
Excédent de charges d'administration	-1'149'956	-853'466
Fonds de roulement	4'905'913	-669'833

Bilan au terme des exercices

ACTIFS	2020	2019
Liquidités	5'585'024	462'787
Avances aux assurés	148'450	50'200
Créances de prestations	1'007'659	1'096'820
Correctif de valeur sur créances	-653'652	-675'062
Actifs transitoires	0	187'492
Total	6'087'481	1'122'237

PASSIFS	2020	2019
Créanciers	-1'416	-1'416
Passifs transitoires	63'423	5'000
Provisions	100'526	99'618
Fonds SECO*	5'924'948	1'019'035
Total	6'087'481	1'122'237

* soit:	2020	2019
Fonds SECO au 1 ^{er} janvier	1'019'035	1'688'868
Fonds de roulement	4'905'913	-669'833
Fonds SECO au 31 décembre	5'924'948	1'019'035

4. COMPTES DE L'OFFICE DE L'ASSURANCE INVALIDITÉ

Compte d'administration

CHARGES	2020	2019
Charges de personnel	3'379'334	3'525'145
Fournitures de bureau, mobilier et machines	87'123	97'777
Frais informatiques	441'562	499'538
Ports et taxes téléphoniques	32'418	21'251
Frais de locaux	213'054	228'443
Prestations de tiers	429'579	370'308
Total des charges d'administration	4'583'071	4'742'462

PRODUITS	2020	2019
Remboursement de prestations d'assurances	16'564	30'312
Produits d'administration divers	10'870	18'142
Total des produits d'administration	27'433	48'453
Excédent de charges d'administration	-4'555'638	-4'694'009





2020

RAPPORT
ANNUEL

V. Commission de gestion





1. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

Composition de la commission :

M^{me} Sabine Lachat, présidente, Roche d'Or
M^{me} Françoise Chaignat, Le Noirmont
M. Pierre Chételat, Delémont
M. Jean-Daniel Ecoeur, Les Genevez
M^{me} Joëlle Girard, Saignelégier
M^{me} Monika Kornmayer, Saignelégier
M. Denis Vuilleumier, Saignelégier

Séance du 6 mai 2020

En raison des directives émises par la Confédération relatives à la propagation de la Covid-19, notamment en matière de réunions, la séance de la commission de gestion se déroule en visio-conférence avec les membres.

La commission prend connaissance des comptes 2019 de la CCJU, dont le bénéfice comptable pour l'année 2019 est de 384'848 francs, grâce notamment au résultat du compte administration des capitaux. Dans le cadre du 40^e anniversaire des institutions, une ristourne de 40% sur les frais d'administration payés en 2018 a été accordée à nos affiliés en septembre 2019, en guise de remerciements, pour un montant de 681'918 francs, dont 500'000 francs avaient été provisionnés.

Au sujet des comptes de l'Office AI, il n'y a pas de particularités étant donné que les comptes et le budget sont approuvés par l'OFAS.

En ce qui concerne le compte d'exploitation de la caisse d'allocations familiales, le résultat de l'exercice 2019 se solde avec un bénéfice de 218'951 francs. Il a été décidé de baisser le taux de cotisations aux allocations familiales de 2,80% à 2,65% au 1^{er} janvier 2020.

Le rapport d'activités 2019 est passé en revue; comme à l'accoutumée, il est d'excellente facture; les informations importantes étant mises en évidence et la présentation parfaitement appropriée.

Enfin, la présidente, M^{me} Lachat, remercie l'ensemble du personnel pour l'important travail effectué durant cette période particulière due à la Covid-19 et relève le professionnalisme et l'efficacité de chacune et chacun dans le traitement

des dossiers. Les membres de la direction sont également félicités pour l'excellente gestion de cette situation exceptionnelle.

Séance du 3 décembre 2020

Le budget 2021 prévoit un déficit de l'ordre de 870'000 francs pour la CCJU. Sans le projet informatique de migration des logiciels métier, le résultat serait cependant bénéficiaire de 227'000 francs; la CCJU a provisionné les coûts pour ce projet considéré comme stratégique pour son futur.

Le rapport sur la révision principale de l'exercice 2020 de la Caisse de compensation du canton du Jura a été effectué pour la première fois par la Fiduciaire Muller Christe et Associés SA à Neuchâtel. La commission constate l'excellente qualité du rapport de révision.

Informations relatives aux résultats concernant les placements de capitaux

La sous-commission placement de la commission de gestion, représentée par M^{me} Lachat, MM. Chételat et Ecoeur, ainsi que MM. Kottelat et Dominé, s'est réunie le 27 février 2020 avec les gestionnaires bancaires responsables des mandats de placement, pour une présentation des résultats 2019. Le bilan pour l'année 2019 est excellent avec un résultat de 10%. Suite à cette séance, la sous-commission placement a décidé de revoir la stratégie et a modifié la grille d'allocation des actifs en investissant également dans l'immobilier étranger. A présent, le portefeuille se compose en moyenne de 25% d'obligations suisses, 25% d'obligations étrangères, 15% d'actions suisses, 10% d'actions étrangères, 15% d'immobilier suisse et 10% d'immobilier étranger.

La fin de la période administrative 2016-2020 arrivant à son terme au 31 décembre 2020, tous les membres présents de la commission de gestion acceptent la poursuite de leur mandat pour la période 2021-2025.

Saignelégier, le 4 mai 2021

Sabine Lachat
Présidente de la commission de gestion

AVS
AI
APG
AC
AF

Caisse de compensation
Office de l'assurance invalidité
Caisse de chômage
Caisse d'allocations familiales
du Jura

